

1. Octobre 1778.

219

MANHEIM (le 1. Septembre.) Les habitans de cette ville ont fait à l'Electeur les plus touchantes représentations contre le dessein que S. Alt. E. a formé de fixer sa résidence à Munich. Ce gracieux Souverain sans rien changer à sa résolution a daigné y faire la réponse suivante.

Son Alt. Electorale Palatine agrée très-gracieusement & honore de son approbation le zele patriotique & les louables instances , que sa Régence électorale palatine vient de lui témoigner très-humblement , par ses représentations en date du 30 du mois dernier , pour le bien être de tous ses sujets dans ce pays , & particulièrement pour celui des habitans de cette résidence , au sujet du retour prochain de S. A. dans ses états de Baviere. En se référant à la déclaration gracieuse , qui a déjà été faite récemment à cet égard , & en réitérant les assurances y contenues , Son Alt. fait renouveler par la présente à sa dite Régence les promesses les plus expressees de la durée non interrompue de ses sentimens de bienveillance ; de sorte qu'il ne sera négligé aucune occasion ni aucun moyen de bonifier , de toute maniere praticable , son éloignement indispensable & son absence temporaire ; & qu'elle fera éprouver à tous ses sujets & habitans les effets de sa sollicitude pour remplir ses devoirs comme Souverain , ainsi que la tendresse du cœur paternel qu'elle leur conserve ; ce que la dite Régence peut leur notifier de sa part en termes positifs.

F R A N C E.

PARIS (le 14 Septembre.) Le 28 du mois passé on a rendu compte au parlement de ce que le Roi a répondu aux remontrances de cette assemblée sur de prétendus abus de lettres de cachet & sur les corvées. Suivant ce qui en a transpiré , il paroît que